

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
LA RECHERCHE INTERNATIONALE

PCT

INVITATION À REMETTRE L'ORIGINAL D'UN
DOCUMENT TRANSMIS PAR TÉLÉGRAPHE,
TÉLÉIMPRIMEUR, TÉLÉCOPIEUR, ETC.

(règle 92.4.d), e) et f) du PCT)

Destinataire :	Date d'expédition (jour/mois/année)
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	DÉLAI DE RÉPONSE mois/jours à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international (jour/mois/année)
Déposant	

1. L'administration chargée de la recherche internationale a reçu le _____
par télécopieur/téléimprimeur/télégraphe un document qui semble être/qui est/qui est intitulé :

_____ .

2. L'original du document n'a cependant pas été remis dans les quatorze jours suivant la date de réception de la transmission antérieure, comme l'exige l'administration chargée de la recherche internationale.

3. Le déposant **est invité à remettre** dans le délai indiqué plus haut **l'original** du document en question accompagné d'une lettre permettant d'identifier la transmission antérieure.

4. **Si l'original du document en question n'est pas remis** dans le délai indiqué plus haut, ce document sera considéré comme n'ayant pas été remis.

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale	Fonctionnaire autorisé
n° de télécopieur	n° de téléphone